

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 2026
DELIBERATION N°2026-44

Envoyé en préfecture le 29/07/2026

Reçu en préfecture le 29/07/2026

Publié le

ID : 030-213000474-20260729-2644DEL-DE



Le 28 juillet 2026 à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bouillargues, convoqué le 22 juillet 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Marie-Pierre TRONC, Maire.

PRESENTS (21) : Marie-Pierre TRONC, Dominique BERTHUOT, Frédérique VIALA, Julien DUMAS-LAIROLLE, Laurence REYNAUD, David BELTRAN, Michèle CHAMOUTON, Jean-Luc MEYRUEIS, Emmelyne GUARDADO, Jean-Paul FOSSEY, Patrick ASTIER, Elisabeth HUGUES, Cyril FELGEROLLES, Philippe DAUMAS, Hélène VALET-COMEYNE, Romain DUMAS, Muriel BORTOLLOTTI, Aurélien CARDIN, Véronique CHRISTELLER, Kitaiha TOURE, David VERVANDIER.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION (8) : Sandrine CHAPUS à Elisabeth HUGUES, Marie-Laure ETEVE à Marie-Pierre TRONC, Delphine BOURGEAULT à Julien DUMAS-LAIROLLE, Morgan NEPOTY à Jean-Paul FOSSEY, Cédric JOUBERT à Dominique BERTHUOT, Morgane DEPIERRE à Laurence REYNAUD, Roger SEGUOLA à Aurélien CARDIN, Chrystelle MALLET à Kitaiha TOURE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Hélène VALET-COMEYNE.

MISE A JOUR DE LA COMPOSITION DE COMMISSIONS MUNICIPALES

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-22,
Vu la délibération N°2026-13 du 2 avril 2026 fixant la composition des commissions municipales,
Considérant la démission enregistrée le 8 juin 2026 de Mme MARCHAND, conseillère municipale membre de plusieurs commissions municipales,
Considérant la candidature de conseillers municipaux pour le remplacer,

Entendu l'exposé du rapporteur, Mme TRONC, Maire,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE A L'UNANIMITE**

- de mettre la composition des commissions municipales comme suit :

Commissions	Titulaires	Suppléants
<i>Travaux, voirie, Bâtiments, projets</i>	BERTHUOT Dominique MEYRUEIS Jean-Luc DAUMAS Philippe NEPOTY Morgan CARDIN Aurélien	BELTRAN David DUMAS Romain REYNAUD Laurence CEDRIC Joubert SEGUOLA Roger
<i>Vie associative, culturelle, festivités, patrimoine et communication</i>	CHAMOUTON Michèle REYNAUD Laurence CHAPUS Sandrine FOSSEY Jean-Paul VERVANDIER David	ASTIER Patrick HUGUES Elisabeth ETEVE Marie-Laure BORTOLOTTI Muriel CHRISTELLER Véronique
<i>Finances, marchés publics</i>	GUARDADO Emmelyne FELGEROLLES Cyril BELTRAN David BERTHUOT Dominique SEGUOLA Roger	VALET Hélène DUMAS-LAIROLLE Julien VIALA Frédérique REYNAUD Laurence VERVANDIER David

- de dire que la composition des autres commissions reste inchangée,
- d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Marie-Pierre TRONC.



Certifié exécutoire par Mme le Maire, compte tenu de
La réception en Préfecture le : 29/07/26
Affiché/publié le : 30/07/26

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois, à compter de présente publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.